6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 2.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Lundi 4 MAI 1908

Les résultats des Elections Municipales

L'Age d'admission dans l'Industrie

Dans les premiers mois de l'année 1833, Guizot, alors ministre de l'instruction publique, recevait un rapport relatif au droit d'intervention de l'Etat en ce qui concerne les jeunes ouvriers des fabriques, rapport dans lequel cette intervention était réclamée « en vertu du principe tout moral que ni la liberté individuelle, ni l'autorité des parents, ni la liberté de l'industrie ne sauraient être des objections contre une mesure qui tend à empêcher le dépérissement effrayant de la classe ouvrière ». On y trouvait encore cette affirmation, grosse de conséquences et remarquable surtout pour l'époque, que « la société a le droit de limiter l'exercice des libertés individuelles lorsqu'elles sont exploitées dans un intérêt d'individualisme et qu'elles portent une atteinte évidente au bien général ». Ce rapport était le résultat de délibérations commencées depuis 1827 au sein de la Société industrielle de Mulhouse ; il constituait un épisode dans une campagne que la Société poursuivit inlassablement et qui aboutit au vote de la première loi de protection ouvrière, celle de 1841.

Cette loi était fort anodine : d'abord, elle était malaisément applicable ; elle avait en outre contre elle, d'une façon générale, les ouvriers, qui n'y voyaient que la réduction du gain de la famille par la limitation de l'emploi des enfants ; les patrons, qui, fort différents, pour la plupart, des fabricants de Mulhouse, prétendaient que l'industrie était mise en danger par une loi qui, visant à gêner l'occupation de la main-d'œuvre à bon marché, inquiétait leur intérêt personnel ; les pouvoirs publics enfin, encore insuffisamment éclairés sur l'étendue de leurs devoirs et de leurs droits en tant que représentants de la collectivité. Quand, en 1848, le comité du travail étudia la refonte de la loi de 1841, et qu'un membre demanda que, pour être admis à l'atelier, l'enfant eût 12 ans du moins et sut lire et écrire, n'entendit-on pas Falloux s'opposer à cette dernière obligation « parce qu'il ne comprenait pas, dit-il, qu'on puisse interdire à un individu de travailler sous prétexte qu'il n'a pas reçu de culture intellectuelle ».

Depuis, les temps ont marché. Il semble bien qu'aujourd'hui les pouvoirs publics, appuyés sur une opinion très nette, comprennent et appliquent autant qu'ils le peuvent les obligations que la morale sociale leur impose et qu'une législation autrement efficace, quoi qu'on puisse dire, que celle de 1841 a sanctionnée. Chez les patrons, d'abord des idées plus exactes sur l'intérêt général (dont leur intérêt particulier ne saurait, tous comptes faits, se séparer), puis l'active surveillance du service de l'inspection du travail, ont amené une grande amélioration pratique dans l'âge d'admission et l'emploi des enfants ; de même, les ouvriers ont mieux vu leur devoir, et leur attitude à l'égard de cette législation est devenue sympathique. Pourtant le nombre des industriels qui y contreviennent est encore trop considérable, et il faut bien reconnaître qu'ils sont fréquemment aidés à tromper le service de l'inspection du travail par les enfants eux-mêmes et par leurs parents. C'est ce dont porte témoignage le dernier rapport de la Commission supérieure du travail.

L'usage d'employer des enfants en sous-âge, y voit-on, se perpétue dans les briqueteries, corderies, entreprises de ramonage, verreries, petites tuileries, fabriques de tulle, bonneterie, etc. « Ce n'est jamais pour des raisons d'ordre technique, ou en vue de leur apprentissage que des enfants en sous-âge sont occupés dans l'industrie. Tantôt, on recherche leur emploi en raison du développement de la prospérité d'une industrie et de l'insuffisance de la main-d'œuvre, tantôt par simple spéculation, en raison du taux réduit de leurs salaires. »

En 1906, le nombre des contraventions faites par les inspecteurs du travail pour violation des prescriptions relatives à l'âge d'admission des enfants a été de 480. Parmi les industriels frappés, il faut signaler les ramoneurs : « Les maîtres ramoneurs, écrit un inspecteur, ont donné comme argument que les enfants âgés de plus de dix ans ne pouvaient pas passer dans les cheminées des boulangeries ! L'application de la loi aura donc l'avantage de les obliger à adopter des procédés plus nouveaux. » Le service de l'inspection signale aussi l'emploi de nombreux enfants en sous-âge comme porteurs dans de nombreuses tuileries de l'Yonne, pratique que ne justifie aucune difficulté matérielle comme l'impossibilité de recruter un personnel plus âgé et qui n'aurait pour but que de réaliser, assure un inspecteur, « une simple spéculation sur le bon marché de la main-d'œuvre puérile. »

La commission du travail se félicite de ce que le nombre des contraventions pour emploi d'enfants en sous-âge, qui avait dépassé 1.000 en 1902, soit tombé à moins de 500 en 1906. On peut pourtant se demander si à cette réduction a correspondu une réduction proportionnelle des abus en question ; en d'autres termes, si les violations de la loi ne sont pas encore beaucoup plus nombreuses qu'elles ne paraissent.

On connaît les dispositions de la loi du 2 novembre 1892 sur ce point : les enfants ne peuvent être occupés à un travail industriel qu'à partir de treize ans ; cependant, ils peuvent être employés dès douze ans s'ils ont obtenu leur certificat d'études primaires et s'ils sont, en outre, munis d'un certifieat d'aptitude physique. Une première fraude consiste dans l'emploi de faux livrets. Dans les verreries de Rive-de-Gier, par exemple, le service de l'inspection a constaté que quatorze enfants en sous-âge avaient des livrets qui ne leur appartenaient pas et qui mentionnaient des dates de naissance antérieures aux dates véritables ; ces livrets, dit l'inspecteur départemental, passent de main en main avec la plus grande facilité ; on en a trouvé qui avaient déjà servi à trois enfants successivement ; ces enfants, très bien stylés, font, quand on les interroge, des réponses qui concordent parfaitement avec les indications du livret qu'ils présentent. « Actuellement, poursuit l'inspecteur, l'habitude de tromper le service de l'inspection se répand avec rapidité : de la Savoie, de l'Ardèche arrivent dans les verreries de Rive-de-Gier nombre d'enfants pourvus ainsi de faux états civils ; et nous perdons en études ingrates, faites avec des moyens insuffisants, un temps précieux. » Ces mots ne laissent-ils pas deviner que le mal est infiniment plus grand qu'on ne le voit ?

Ailleurs, il y a fraude avec la complicité, ou, si l'on veut, grâce à la faiblesse des maires, qui délivrent des livrets avant l'âge légal ; d'autre part, il y a complicité, ou tout au moins faiblesse de la part des médecins chargés d'examiner les enfants munis de leur certificat d'études pour s'assurer de leur aptitude physique : souvent les certificats d'aptitude physique sont rédigés en termes tellement vagues qu'ils ne signifient rien ; et c'est au point qu'un inspecteur a pu écrire : « Les certificats ne marquant point l'aptitude, ce sont des pièces attestant la bonne volonté, et partant applicables à tous les travaux possibles. »

En résumé, la protection des enfants est loin d'être aussi complètement assurée qu'elle le devrait. Il y a d'abord les fraudes sur les livrets, fraudes tellement difficiles à saisir qu'on peut dire que le service de l'inspection ne les découvre que dans un nombre infime de cas ; il y a l'insuffisance des certificats médicaux ; il y a, en outre, la faiblesse numérique du service de l'inspection, qui, là comme ailleurs, le rend incapable d'exercer pleinement le contrôle dont il est chargé, de sorte que les prescriptions de la loi du 2 novembre 1892 sont beaucoup moins respectées qu'elles ne le semblent. Qu'on n'oublie pas, enfin et surtout, que seuls les enfants occupés dans l'industrie sont protégés, que dans le commerce, dans le travail à domicile, etc., leur situation n'est l'objet d'aucune surveillance, et on conviendra qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette voie où, à l'heure actuelle, on peut croire que le législateur ne doit rencontrer aucune objection de principe.

A. VILLENEUVE.

CHRONIQUE

MOIRON

Comme on parlait encore de Pranzini, M. Maloureau, qui avait été procureur général sous l'Empire, nous dit :

— Oh ! j'ai connu, autrefois, une bien curieuse affaire, curieuse par plusieurs points particuliers, comme vous l'allez voir.

J'étais à ce moment-là procureur impérial en province, et très bien en cour, grâce à mon père, premier président à Paris. Or, j'eus à prendre la parole dans une cause restée célèbre sous le nom de l'Affaire de l'instituteur Moiron.

M. Moiron, instituteur dans le nord de la France, jouissait, dans tout le pays d'une excellente réputation. Homme intelligent, réfléchi, très religieux, un peu taciturne, il s'était marié dans la commune de Boislinot où il exerçait sa profession. Il avait eu trois enfants, morts successivement de la poitrine. A partir de ce moment, il sembla reporter sur la marmaille confiée à ses soins toute la tendresse cachée en son cœur. Il achetait, de ses propres deniers, des joujoux pour ses meilleurs élèves, pour les plus sages et les plus gentils ; il leur faisait faire des dinettes, les gorgeant de friandises, de sucreries et de gâteaux. Tout le monde aimait et vantait ce brave homme, ce brave cœur, lorsque coup sur coup, cinq de ses élèves moururent d'une façon bizarre. On crut à une épidémie venant de l'eau corrompue par la sécheresse ; on chercha les causes sans les découvrir, d'autant plus que les symptômes semblaient des plus étranges. Les enfants paraissaient atteints d'une maladie de langueur, se mangeaient plus, accusaient des douleurs de ventre, traînaient quelque temps, puis expiraient au milieu d'abominables souffrances.

On fit l'autopsie du dernier mort sans rien trouver. Les entrailles envoyées à Paris furent analysées et ne révélèrent la présence d'aucune substance toxique.

Pendant un an, il n'y eut rien, puis deux petits garçons, les meilleurs élèves de la classe, les préférés du père Moiron, expirèrent en quatre jours de temps. L'examen des corps fut de nouveau prescrit et on découvrit, chez l'un comme chez l'autre, des fragments de verre pilé inscrustés dans les organes. On en conclut que ces deux gamins avaient dû manger imprudemment quelque aliment mal nettoyé. Il suffisait d'un verre cassé au-dessus d'une jatte de lait pour avoir produit cet affreux accident, et l'affaire en serait restée là si la servante de Moiron n'était tombée malade sur ces entrefaites. Le médecin appelé constata les mêmes signes morbides que chez les enfants précédemment atteints, il l'interrogea et obtint l'aveu qu'elle avait volé et mangé des bonbons achetés par l'instituteur pour ses élèves.

Sur un ordre du parquet, la maison d'école fut fouillée, et on découvrit une armoire pleine de jouets et de friandises destinés aux enfants. Or, presque toutes ces nourritures contenaient des fragments de verre ou des morceaux d'aiguilles cassées.

Moiron, aussitôt arrêté, parut tellement indigné et stupéfait des soupçons pesant sur lui qu'on faillit le relâcher.

Cependant les indices de sa culpabilité se montraient et venaient combattre en mon esprit ma conviction première basée sur son excellente réputation, sur sa vie entière et sur l'invraisemblance, sur l'absence absolue de motifs déterminants d'un pareil crime.

Les preuves s'accumulaient pourtant. Bonbons, gâteaux, pâtes de guimauve et autres saisis chez les producteurs où le maître d'école faisait ses provisions furent reconnus ne contenir aucun fragment suspect.

Deux découvertes accablantes furent faites coup sur coup.

La première, une tabatière pleine de verre pilé ! sa tabatière, dans un tiroir caché du secrétaire où il serrait son argent !

Il expliquait cette trouvaille d'une façon à peu près acceptable, quand un mercier de Saint-Marlouf se présenta chez le juge d'instruction en racontant qu'un monsieur avait acheté chez lui des aiguilles à plusieurs reprises, les aiguilles les plus minces qu'il avait pu trouver, en les cassant pour voir si elles lui plaisaient.

Le mercier, mis en présence d'une douzaine de personnes, reconnut au premier coup Moiron.

Je passe de terribles dépositions d'enfants, sur le choix des friandises et le soin de les faire manger devant lui et d'en anéantir les moindres traces.

L'opinion publique exaspérée réclamait un châtiment capital, et elle prenait une force de terreur grossie qui entraîne toutes les résistances et les hésitations.

Moiron fut condamné à mort. Puis son appel fut rejeté. Il ne lui restait que le recours en grâce. Je sus par mon père que l'empereur ne l'accordait pas.

Or, un matin, je travaillais dans mon cabinet quand on m'annonça la visite de l'aumônier de la prison.

C'était un vieux prêtre qui avait une grande connaissance des hommes et une grande habitude des criminels. Il paraissait troublé, gêné, inquiet. Après avoir causé quelques minutes de choses et d'autres, il me dit brusquement en se levant :

— Si Moiron est décapité, monsieur le procureur impérial, vous aurez laissé exécuter un innocent.

Puis, sans saluer, il sortit, me laissant sous l'impression profonde de ces paroles. Il les avait prononcées d'une façon émouvante et solennelle, entr'ouvrant, pour sauver une vie, ses lèvres fermées et scellées par le secret de la confession.

Une heure plus tard, je partais pour Paris, et mon père, prévenu par moi, fit demander immédiatement une audience à l'empereur.

Je fus reçu le lendemain.

J'exposai toute l'affaire jusqu'à la visite du prêtre, et j'étais en train de la raconter, quand une porte s'ouvrit derrière le fauteuil du souverain, et l'impératrice, qui le croyait seul, parut. Napoléon la consulta. Dès qu'elle fut au courant des faits, elle s'écria :

— Il faut gracier cet homme. Il faut, puisqu'il est innocent !

Pourquoi cette conviction soudaine d'une femme si pieuse jeta-t-elle dans mon esprit un terrible doute ?

Jusqu'alors, j'avais désiré ardemment une commutation de peine. Et tout à coup, je me sentis le jouet, la dupe d'un criminel rusé qui avait employé le prêtre et la confession comme dernier moyen de défense.

J'exposai mes hésitations. L'empereur demeurait indécis, retenu par la crainte de se laisser jouer par un misérable ; mais l'impératrice, convaincue que le prêtre avait obéi à une sollicitation divine, répétait : « Qu'importe ! Il vaut mieux épargner un coupable que tuer un innocent ! » Son avis l'emporta. La peine de mort fut commuée en celle des travaux forcés.

Or, j'appris quelques années après que Moiron, dont la conduite exemplaire au bagne de Toulon avait été de nouveau signalée à l'empereur, était employé comme domestique par le directeur de l'établissement pénitencier.

Et puis, je n'entendis plus parler de cet homme pendant longtemps.

Or, il y a deux ans environ, comme je passais l'été à Lille, chez mon cousin de Larielle, on me prévint un soir, au moment de me mettre à table pour dîner, qu'un jeune prêtre désirait me parler.

J'ordonnais de le faire entrer et il me supplia de venir auprès d'un moribond qui désirait absolument me voir.

Je suivis l'ecclésiastique qui me fit monter dans un petit logis misérable, sous le toit d'une haute maison ouvrière.

Là, je trouvai sur une paillasse, un étrange agonisant, assis le dos au mur pour respirer.

C'était une sorte de squelette grimaçant, avec des yeux profonds et brillants.

Dès qu'il me vit, il murmura :

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Non.

— Je suis Moiron.

J'eus un frisson et je demandai :

— L'instituteur ?

— Oui.

— Comment êtes-vous ici ?

— Ce serait trop long. Je n'ai pas le temps... J'allais mourir... on m'a amené ce curé-là... et comme je vous savais ici je vous ai envoyé chercher... C'est à vous que je veux me confesser... puisque vous m'avez sauvé la vie... autrefois.

Il serrait de ses mains crispées la paille de sa paillasse à travers la toile. Et il reprit d'une voix rauque, énergique et basse :

— Voilà... je vous dois la vérité... à vous... car il faut la dire à quelqu'un avant de quitter la terre.

C'est moi qui ai tué les enfants... tous... c'est moi... par vengeance !...

Ecoutez. J'étais un honnête homme, très honnête... très honnête... très pur — adorant Dieu — ce bon Dieu — le Dieu qu'on nous enseigne à aimer, et pas le Dieu faux, le bourreau, le voleur, le meurtrier qui gouverne la terre.

Je n'avais jamais fait le mal, jamais commis un acte vilain. J'étais pur comme on ne l'est pas, Monsieur.

Une fois marié, j'eus des enfants et je me mis à les aimer comme jamais père ou mère n'aima les siens. Je ne vivais que pour eux. J'en étais fou. Ils moururent tous les trois ! Pourquoi ? pourquoi ? Qu'avais-je fait, moi ? J'eus une révolte, mais une révolte furieuse ! et puis tout à coup j'ouvris les yeux comme lorsqu'on s'éveille ; et je compris que Dieu est méchant. Pourquoi avait-il tué mes enfants ? J'ouvris les yeux et je vis qu'il aime tuer. Il n'aime que ça. Monsieur. Il ne fait vivre que pour détruire ! Dieu, Monsieur, c'est un massacreur. Il lui faut tous les jours des morts. Il en fait de toutes les façons pour mieux s'amuser.

Il a inventé les maladies, les accidents, pour se divertir tout doucement, le long des mois et des années ; et puis, quand il s'ennuie, il a les épidémies, la peste, le choléra, les angines, la petite vérole ; est-ce que je sais tout ce qu'a imaginé ce monstre ? Ça ne lui suffisait pas encore, ça se ressemble, [illegible] il a fait des guerres de temps en temps, pour voir deux cent mille soldats par terre, écrasés dans le sang et dans la boue, crevés, les bras et les jambes arrachés, les têtes cassées par des boulets comme des œufs qui tombent sur une route.

Ce n'est pas tout. Il a fait les hommes qui s'entremangent. Et puis, comme les hommes deviennent meilleurs que lui, il a fait les bêtes pour voir les hommes les chasser, les égorger et s'en nourrir. Ça n'est pas tout. Il a fait les tout petits animaux qui vivent un jour, les mouches qui crèvent par milliards en une heure, les fourmis qu'on écrase, et d'autres, tant, tant que nous ne pouvons les imaginer.

Et tout ça s'entre-tue, s'entre-chasse, s'entre-dévore, et meurt sans cesse. Et le bon Dieu regarde et il s'amuse, car il voit tout, lui, les plus grands comme les plus petits, ceux qui sont dans les gouttes d'eau et ceux des autres étoiles. Il les regarde et il s'amuse. — Canaille, va !

Alors, moi, monsieur, j'en ai tué aussi, des enfants. Je lui ai joué le tour. Ce n'est pas lui qui les a eus, ceux-là. Ce n'est pas lui, c'est moi. Et j'en aurais tué bien d'autres encore ; mais vous m'avez pris. Voilà !

J'allais mourir guillotiné. Moi ! comme il aurait ri, le reptile ! Alors j'ai demandé un prêtre, et j'ai menti. Je me suis confessé. J'ai menti ; et j'ai vécu.

Maintenant, c'est fini. Je ne peux plus lui échapper. Mais je n'ai pas peur de lui, monsieur, je le méprise trop.

Il était effrayant à voir ce misérable qui haletait, parlait par hoquets, ouvrant une bouche énorme pour cracher parfois des mots à peine entendus, et râlait, et arrachait la toile de sa paillasse, et agitait, sous une couverture presque noire, ses jambes maigres comme pour se sauver.

Je me tournai vers le prêtre, livide et dressant contre le mur sa haute silhouette sombre :

— Vous resterez, monsieur l'abbé ?

— Je reste.

Alors le moribond ricana :

— Oui, oui, il envoie ses corbeaux sur les cadavres.

Moi, j'en avais assez ; j'ouvris la porte et je me sauvai.

Guy de MAUPASSANT.

Voir en 3e page, les résultats des Elections Munipales à Lille.

ECHOS

A PROPOS DE BOTTES

« Le temps est de l'argent », disent les Anglais ; le même axiome pourrait être employé par les Américains. Car ils viennent d'établir un record étrange. Une fabrique du Nouveau-Monde, occupant un personnel de six cents ouvriers et confectionnant à la machine des bottines à bon marché, qu'elle écoule surtout au Canada, vient de faire une paire de chaussures en trente minutes, se décomposant ainsi : une minute et demie pour découper la peau, huit minutes pour la coudre, deux minutes et demie pour la mise en forme, neuf minutes et demie pour la semelle, enfin huit minutes pour la pose des œillets, des lacets — le dernier « coup de fion » comme l'on dit — et l'empaquetage. Il reste à savoir combien l'on met de temps à user de semblables bottines.

L'ORIGINE DES ENVELOPPES

Savez-vous à qui appartient l'idée des enveloppes de lettres ?

A M. de Vallyer, qui, en 1653, avec l'approbation royale, établit une poste privée plaçant au coin des rues des boîtes aux lettres et vendant des enveloppes.

Une de ces enveloppes, adressée par Pellisson, à Mlle de Soudéry, sous son pseudonyme de « Sapho » existe encore. L'enveloppe fut introduite en Angleterre en 1830 ou 1840 seulement. La première machine à plier les enveloppes fut inventée par mlle de La Rue, en mars 1845.

Les Elections Municipales

A ROUBAIX

SECTION DU GUL-DE-FOUR

CANDIDATS SOCIALISTES

Inscrits : 5.841. — Votants : .

LEPERS Achille	2816
COUPEZ	2836
KIMPE Henri	2819
LEFEBVRE Henri	2818
DECOCK	2817
NYS Paul	2809
FRANÇOIS Auguste	2824
DEBAISIEUX A.	2819

Les Socialistes sont ELUS

REACTIONNAIRES

ROUSSEAU Achille	2302
DELATTRE Louis	2307
DELAPLACE Constant	2300
FERRET Louis	2306
INGELBERT Henri	2301
LIEGEOIS Armand	2306
CALLENS Théo	2297
VERNIERS Vivien	

SECTION DU PILE

Inscrits : 5.478. — Votants : .

CANDIDATS SOCIALISTES

BAILLEUL	2754
CARPENTIER	2774
CORBEAU	2756
DOISE	2751
DUJARDIN	2771
LEBAS	2776
WATTREMEZ	2764

Les Socialistes sont ELUS

REACTIONNAIRES

LEBLANC Emile	2091
SEYNAVE Paul	2074
DECROIX Maurice	2072
DEROUBAIX Emile	2074
RIVERET Claude	2076
FERNANDEZ Paul	2071
MEURISSE Louis	2073

SECTION DE LIEPEULE

Inscrits : 5.411. — Votants : .

CANDIDATS SOCIALISTES

THERIN Henri	1795
LEFEBVRE Henri	1798
BARDIAUX	1786
DELGUSTE	1791
FIERS	1792
SEGARD	1792
VANHERPE Fleuris	1795

RADICAUX

GAUTIER	442
BUHRER Albert	398
BERTRAND Léon	396
LEROUGE Alfred	395
LABBE Jules	413
DELESCLUSE Eugène	387
LECOCQ Roger	388

REACTIONNAIRES

ROUSSEL Edouard	2510
DESPATURES Paul	2494
CAYDET César	2478
NOYELLE Jules	2480
SEGARD Désiré	2468
COUSU Victor	2465
HOCQUE Alfred	2451

Les réactionaires sont ELUS

SECTION DE LA MAIRIE

SOCIALISTES

BAILLEUL	2124
LEBAS	2148
MANGIN	2129
PIETIN	2134
LESAFFRE	2132
LEMAN	2145
DELATTRE	2139
LEURIDANT	2138

REACTIONNAIRES

MOTTE Eugène	2777
SAYET Gilbert	2773
DESCHODT Georges	2768
LEBLANC Emile	2767
CLETY Jules	2745
LEPOUTRE, docteur	2727
DUSART Emile	2749
PICARD Antoine	2743

Les réactionnaires sont ELUS

FONTENOY

CANDIDATS SOCIALISTES

Inscrits : 4.353. — Votants : .

THERIN	1761
HILTROP Arthur	1745
DUMONT	1757
FRANÇOIS Lucien	1748
LAMARCQ Omer	1746
ROGER Pierre	1794

RADICAUX

L. GAUTHIER	209
Albert BUHRER	208
Léon BERTRAND	203
Alfred LEROUGE	205
Jules LABBE	210
Victor COCHETEUX	197

REACTIONNAIRES

Achille ROUSSEAU	1954
Félix CHATTELEYN	1935
Edouard DUBOIS	1943
Louis DELATTRE	1949
Georges DEWITTE	1945
Charles WEILL	1904

IL Y A BALLOTTAGE

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La liste socialiste et la liste réactionnaire comptent chacune 15 élus.

Il y a ballottage pour les six sièges de la section du Fontenoy.

A LENS

LISTE REPUBLICAINE SOCIALISTE

Basly Emile, député, maire sortant, 4.054. — Huleux François, adjoint au maire sortant, délégué mineur, 3.973. — Auvray Augustin, Représentant de commerce, conseiller sortant, 3.997 voix. — Beugnet Casimir, chef du Contentieux du Syndicat des Mineurs, conseiller sortant 3.935. — Coquelle Léonard, ouvrier menuisier, 3,905. — Delannoy Charles, ouvrier mineur, 3.901. — Duquesnoy Alfred, ajusteur-mécanicien, conseiller sortant, 3.909. — Duvet Lucien, représentant de commerce, conseiller sortant, 4.016. — Evrard Florent, secrétaire général adjoint du Syndicat des Mineurs, conseiller sortant, 4,024. — Fassiaux Arthur, conseiller sortant, 3.909. — Flahaut Alexandre, ouvrier mineur, 3,921. — Gauthier François, délégué mineur, conseiller sortant, 3.915. — Hœlle Auguste, architecte, conseiller sortant, 4.026. — Huberf Joseph, ouvrier mineur, conseiller sortant, 3.957. — Leloux Paul, ouvrier mineur, conseiller sortant, 3.971. — Lefebvre Victor-Joseph, aiguilleur à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, 3.998. — Lehut Arthur, délégué mineur, conseiller sortant, 3.962. — Maes Alfred, délégué mineur, conseiller sortant, 3.960. — Masquelier Arthur, entrepreneur, conseiller sortant, 4.028. — Pierron Fleury, négociant, 3.972. — Pollart Jean-Baptiste, négociant, conseiller sortant, 3.948. — Popot Fernand, négociant, conseiller sortant, 4.001. — Pruvost Romuald, délégué mineur, 3.968. — Remy Victor, délégué mineur, conseiller sortant, 3.975. — Tison Napoléon, vice-président de la Commission administrative de l'Hospice(conseiller sortant, 4.010. — Van Pelt Alfred, principal clerc de notaire, conseiller sortant, 4.036. — Wiart Alfred, conducteur au Chemin de fer du Nord, 4,037.

La Liste Socialiste est Elue

LISTE DITE RADICALE

MM. Deligne Augustin, 1225. — Vanpéteghem Auguste, 1159. — Dubois Désiré, 1084. — Lefebvre Victor, 974. — Voiseux Auguste, 1069. — Petit Louis, 1102. — Aubert, Victor, 1033. — Boulvin Eugène, 1061. — Chantry Antoine, 1052. — Corbeil Cyrille, 822. — Coquigné Joachim, 810. — Delots Augustin, 817. — Forestier Henri, 987. — Gossart Léon, père, 853. — Guisgand Henri, père, 947. — Herniant Henri, 955. — Jessus Dieudonné, 803. — Lancry Gustave, 883. — Lefebvre Louis 896. — Louchart Jean-Baptiste, 945. — Maréchal Charles, 835. — Merlen Henri, 963. — Noiret Alfred, père, 995. — Roy Victor, 1042. — Tahon Louis, 887. — Taylas René, 797.

LA LISTE CLERICALE

Wattel, 1459. — Corrion, 1278. — Willem 1348. — Amiaux, 1105. — Bridoux Charles, 1105. — Bourré Alexandre, 1117. — Capelain Edouard, 1045. — Caulier Henri, 969. — Créteur Jules, 1023. — Debrie Charles, 1068. — Delaby Emile, 1059. — Dépret Louis, 1200 — Dhénin Louis, 1180. — Drut Hippolyte, 966. — Flament Alfred, 1000. — Frémicourt Jules, 1203. — Franchome Charles, 990. — Lemonnier Louis, 989. — Lefebvre Jules, 1035. — Lambin Charles, 1085. — Mercier François, 1072. — Meurisse Pierre-François, 1013. — Monchaux Fénelon, 970. — Osterlinck Pierre, 1021. — Paul Jean-Baptiste, 1107. — Valeur Charles, 1200. — Vastgohen Ernest, 1031.

A Mons-en-Baroeul

LISTE DE COALITION
RADICALE ET SOCIALISTE

Inscrits : 1370. — Votants : 1189

Lelièvre, 724. — Agneray, 674. — Barbez, 672. — Boet, 673. — Caus, 667. — Darras, 667. — Delebassée, 674. — Delabarre, 671. — Dubrul, 674. — Fauconnier, 675. — Mathieu, 678. — Montuelle, 677. — Myropps, 671. — Allavoine, 661. — Decallonne, 660. — Delplace, 665. — Devriendt, 669. — Dulin, 667. — Malbrancq, 668. — Montagne, 664. — Thellier, 664. — Verfaille, 649. — Waelens, 652.

TOUTE LA LISTE EST ELUE

Voici les chiffres des voix obtenues par les autres listes :

LISTE RADICALE DISSIDENTE

Brame, 150. — Buy Adolphe, 133. — Balduin Henri, 128. — Blancquart Emile, 126. — Béghin, 117. — Cœugnet, 134. — Delbecq, 129. — Desmaretz, 144. — Dumont, 144. — Dubus, 137. — Duthoit, 130. — Fremaux, 138. — Frezin, 113. — Gauthier, 124. —